

L'an deux mille huit , le 14 mars à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Varaville proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 à L.2121-12 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM les conseillers municipaux :

Mr	LABARRIERE Stéphane
Mr	LETOREY Joseph
Mme	NIARD Aurélie
Mme	LAMBERT Dominique
Mr	JEAN Patrice
Mme	POPRAWSKI Catherine
Mr	PIRAUBE Christophe
Mme	WEIBEL Nathalie
Mme	LE GUILLOU Anne -Marguerite
Mr	LEBEGUE Jean
Melle	LEMOINE Agathe
Mr	BORRE Pierre
Mr	GROSJEAN Vincent
Mr	BARRABE Nicolas
Mme	BRUNEAU Evelyne

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEPOITTEVIN, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 9 mars 2008 et a déclaré installer :

LABARRIERE Stéphane , LETOREY Joseph, NIARD Aurélie, LAMBERT Dominique, JEAN Patrice, POPRAWSKI Catherine, PIRAUBE Christophe , WEIBEL Nathalie, LE GUILLOU Anne –Marguerite, LEBEGUE Jean, LEMOINE Agathe, BORRE Pierre, GROSJEAN Vincent, BARRABE Nicolas , BRUNEAU Evelyne

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Nicolas BARRABE élu au 1^{er} tour est absent à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

Monsieur BORRE Pierre, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Conformément aux dispositions de l'article L .2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Jean LEBEGUE.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le président après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L .2122-9 du code général des collectivités territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : -----	14
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 0	
Nombre de suffrages exprimés : -----	14
Majorité absolue : -----	8
Ont obtenu Monsieur Joseph LETOREY -----	14voix

Monsieur LETOREY Joseph ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur BARRABE Nicolas , proclamé élu le 9 mars 2008 , arrive en séance de conseil municipal avec 5 minutes de retard.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Aussitôt après l'élection du Maire, Monsieur le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Varaville un effectif maximum de 4 adjoints. Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré , Le conseil municipal à l'unanimité :

Décide la création de 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LETOREY élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : -----	15
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L .65 et L .66 du code électoral : 0	
Nombre de suffrages exprimés : -----	15
Majorité absolue : -----	8
Ont obtenu :	

Monsieur Patrice JEAN -----	15 voix
-----------------------------	---------

Monsieur Patrice JEAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LETOREY Joseph élu Maire, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ----- 15

A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L .65 et L .66 du code électoral 0

Nombre de suffrages exprimés : ----- 15

Majorité absolue : ----- 8

Ont obtenu

Madame Anne- Marguerite LE GUILLOU: ----- 15 voix

Madame Anne -Marguerite LEGUILLOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LETOREY Joseph élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ----- 15

A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L .65 et L .66 du code électoral : 0

Nombre de suffrages exprimés : ----- 15

Majorité absolue ----- 8

Ont obtenu :

Monsieur Jean LEBEGUE: ----- 15 Voix

Monsieur Jean LEBEGUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LETOREY Joseph élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ----- 15

A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L .65 et L .66 du code électoral : 0

Nombre de suffrages exprimés : ----- 15

Majorité absolue : ----- 8

Ont obtenu :

Melle Nathalie WEIBEL: ----- 15 voix

Melle Nathalie WEIBEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25 minutes.